PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur Matthieu BOURDENET
Les Jardins de Ruffey
60, Rue de Montbourgeau
39570 L'ETOILE

Service eau, risques, environnement et forêt

Objet : accord sur déclaration loi sur l'eau
Références : PE 0634

Affaire suivie par :
Iona BOUVIER
Tél : 03 84 86 81 25
iona.bouvier@jura.gouv.fr

Lons-le-Saunier, le 16 AOUT 2021

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 17 juin 2021 un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à 214-6 du Code de l'environnement relatif à la réalisation d'un forage pour l'irrigation de cultures maraîchères sur la commune de Ruffey-sur-Seille, et pour lequel un récépissé vous a été délivré le 29 juillet 2021.

Suite aux compléments reçus en date du 16 juillet 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent en mairie de la commune de Ruffey-sur-Seille où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État du Jura durant une période d'au moins six mois.

En application de l'article R.514-3-1 du Code de l'environnement, cette décision est susceptible de :

- recours contentieux devant le tribunal administratif par le déclarant dans un délai de deux mois ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions en mairie de Ruffey-sur-Seille ;
- recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par subdélégation,
La responsable du bureau de l'eau,

Nadine PONCET